



**AVIS D'ACHÈVEMENT DE L'EXAMEN RÉALISÉ PAR LE MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7.1 DE LA *LOI SUR LES
ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES***

**INVITATION À COMMUNIQUER DES POINTS DE VUE
SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ASSOCIÉE
À L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE MOOSONEE**

La Ville de Moosonee a remis au ministère de l'Environnement (MEO) l'évaluation environnementale (EE) d'une entreprise visant à agrandir un lieu d'enfouissement dans le canton de Horden, dans le district de Cochrane. Le ministère de l'Environnement a réalisé un examen de l'EE, destiné à être consulté par le public et par les agences concernées. Cet examen ne constitue pas une décision concernant l'EE. La décision sera prise par le ministre de l'Environnement une fois terminées la période de consultation et l'étude des points de vue et commentaires qui auront été communiqués.

Les personnes intéressées peuvent communiquer leurs points de vue sur le projet, l'évaluation environnementale et l'examen du ministère. Elles peuvent également demander que le projet fasse l'objet d'une audience devant le Tribunal de l'environnement. En un tel cas, elles doivent indiquer si l'audience qu'elles demandent doit porter sur la totalité du projet ou seulement sur quelques éléments de celui-ci.

COMMENT OBTENIR LES RENSEIGNEMENTS DONT VOUS AVEZ BESOIN

Vous pouvez examiner l'EE et l'examen du ministère durant les heures de bureau habituelles aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations et des autorisations environnementales
2, avenue St. Clair Ouest, étage 12A
Toronto (Ontario) M4V 1L5
416 314-8001 ou 1 800 461-6290

Ville de Moosonee
C.P. 127
5, rue First
Moosonee (Ontario) P0L 1Y0
705 336-2993

Première nation Moose Cree
C.P. 190
Moose Factory (Ontario) P0L 1Y0
705 658-4619

Ministère de l'Environnement
Bureau du district de Timmins
Complexe du gouvernement de l'Ontario
Autoroute 101 Est, sac postal 3080
South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
705 235-1500 ou 1 800 380-6615

Les points de vue doivent être communiqués par écrit au plus tard le 26 mars 2010, à l'adresse suivante :

Directeur
Direction des évaluations et des autorisations environnementales
Ministère de l'Environnement
2, avenue St. Clair Ouest, étage 12 A
Toronto (Ontario) M4V 1L5

À l'attention de M^{me} Michelle Fromme-Marcellin, agente de projet
Courriel : michelle.fromme-marcellin@ontario.ca
Téléphone : 416 314-7225 ou 1 800 461-6290
Télécopieur : 416 314-8452

N'OUBLIEZ PAS DE COMMUNIQUER VOS POINTS DE VUE

Les décisions au sujet de cette évaluation environnementale seront communiquées aux personnes qui auront exprimé des points de vue ou demandé la tenue d'une audience, pourvu qu'elles l'aient fait avant la date limite indiquée plus haut, sinon le projet pourrait aller de l'avant sans qu'elles en soient avisées.

Si personne ne communique de points de vue ou ne demande la tenue d'une audience, le projet pourrait être approuvé sans préavis public. Cela autoriserait la mise en œuvre du projet.

Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et à la *Loi sur les évaluations environnementales*, tous les renseignements personnels (nom, adresse, numéro de téléphone, lieu d'une propriété, etc.) que renferment les points de vue communiqués au ministère feront partie des dossiers publics relativement à cette affaire et pourront être divulgués à quiconque demandera à les voir, à moins que la personne qui a remis ces renseignements ait indiqué qu'elle ne veut pas qu'ils soient divulgués.

Directeur
Direction des évaluations et des autorisations environnementales
Ministère de l'Environnement